

Parlement ne siège pas? Je veux m'assurer que le Canada a le pouvoir d'agir. Nous savons que le Parlement jouit de ce pouvoir, mais lorsqu'il ne siège pas, qui détient le pouvoir d'utiliser nos forces armées pour maintenir la paix?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'autre jour, l'honorable représentant d'Essex-Est...

M. Winch: Je ne parle qu'en mon nom personnel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je m'en rends compte. J'allais exposer l'autre côté de la médaille. Si je me souviens bien, l'honorable représentant d'Essex-Est m'a demandé de lui fournir l'assurance qu'au cas où il deviendrait nécessaire d'envoyer un nombre supplémentaires de soldats, en sus du nombre prévu par la décision du Parlement, que le Parlement devrait alors prendre la décision à cet égard avant d'envoyer ce nombre additionnel en dehors du Canada. Au point de vue constitutionnel, je crois qu'on pourrait le faire, mais je crois que le faire sans avoir l'appui d'une Chambre des communes unanime serait une action qui ne serait pas conforme au plein accomplissement des responsabilités du Canada.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je désire revenir à la question dont a parlé le chef de l'opposition, question que je considère, le premier ministre le reconnaîtra, comme étant de la plus grande importance. Le chef de l'opposition a exposé la situation, en ce qui me concerne, mais je voudrais souligner ce qu'il a dit. Le fait est que, dans ce pays, pendant nombre d'années, le chômage a été mesuré selon trois normes différentes; l'une est fournie par le Bureau fédéral de la statistique, c'est-à-dire l'échantillonnage; une autre par le Service national de placement, qui est le registre quotidien des gens qui demandent des emplois; et enfin, en plus, il y a un chiffre qui est composé des personnes qui touchent de fait des prestations d'assurance-chômage. A mon avis, ces trois séries de chiffres ne portent pas à confusion, car chacune indique précisément ce qu'elle a pour but d'indiquer. Quelle que soit la confusion, elle est due à des circonstances totalement étrangères aux trois méthodes d'évaluation.

A cette session, à la dernière session et à la session d'automne de 1958 on a beaucoup parlé du chômage. Quand on en a discuté au cours de la présente session, le ministre du Travail nous a déclaré, il y a quatre mois et demi au moins, que le gouvernement avait institué un comité interministériel chargé d'étudier les méthodes d'évaluation en vue d'en créer une nouvelle ou de confirmer les méthodes existantes.

[M. Winch.]

Après cette déclaration du ministre du Travail, le comité des relations industrielles, dans une réunion d'organisation, a essayé d'obtenir le pouvoir d'examiner la question qui avait été déferée à un comité interministériel. Le député de Kenora-Rainy-River a présenté une motion à cette fin. Cette motion n'avait pas pour but de compléter le travail de l'organisme interministériel mais de donner aux membres de la Chambre l'occasion d'harmoniser leur activité avec celle du comité interministériel. Le président du comité permanent a demandé au député de Kenora-Rainy-River de bien vouloir permettre que sa motion soit réservée jusqu'à la prochaine réunion. Depuis, le comité n'a tenu aucune autre réunion en dépit du fait que le représentant de Kenora-Rainy-River ait demandé au président du comité, à l'appel de l'ordre du jour, quand la prochaine réunion aurait lieu pour que sa motion soit examinée.

Nous avons à maintes reprises demandé au ministre du Travail, tout au cours de cette session, si les membres du comité interministériel lui avaient fait savoir qu'ils avaient complété leur rapport. Il est intéressant de remarquer que le ministère du Travail est représenté au sein de ce comité. Lors de l'étude des crédits du ministère du Travail, il y a quelques jours, le ministre a dit à la Chambre qu'à sa connaissance, le rapport n'était pas encore prêt. De toute façon, il ne l'avait pas encore vu mais, quand on l'a encouragé à prendre l'initiative et à demander si le rapport était prêt, il a promis de s'en occuper.

Depuis ce jour-là, le chef de l'opposition, à deux reprises et non le même jour, a demandé au ministre du Travail si le rapport était disponible afin que la Chambre puisse l'examiner et se prononcer sur les recommandations, si un changement était proposé. Le ministre du Travail n'a pas une seule fois été en mesure de dire si le rapport avait été préparé, s'il était prêt et si le gouvernement avait eu le temps de l'examiner.

Mais il y a quelques jours, c'était lundi dernier, je pense, le ministre du Travail a bien dit, répondant à une question, que le rapport était maintenant prêt mais que le gouvernement ne l'avait pas encore étudié.

Puis, un autre jour, on a demandé au ministre du Travail si le gouvernement avait oui ou non étudié le rapport, à quoi il a été répondu non.

Je comprends parfaitement le premier ministre quand il dit qu'il a été occupé depuis que le rapport a été préparé et qu'il n'a pas eu l'occasion de l'étudier et d'en examiner les recommandations. On comprend parfaitement que ni lui, ni ses collègues aient eu le temps de le faire. Mais la Chambre est